

FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Comité Social Territorial du CDG 16

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

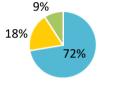
TAUX DE RETOUR

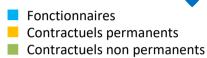
80%

- > 306 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 401 recensées
- > 2 611 agents recensés dans ces collectivités dont 1 889 fonctionnaires, 483 contractuels permanents et 239 contractuels non permanents

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires





Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées	
1	43	6	300	
1	28	3	206	
1	30	4	120	

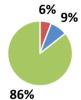
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 1,6 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ◆ 18,22 % des contractuels permanents en CDI 4,3 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

58% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	29,3%	19,5%	27,3%	2,2
Technique	58,4%	57,1%	58,1%	4,7
Culturelle	1,1%	0,4%	0,9%	1,6
Sportive	0,1%	0,0%	0,0%	1,0
Sociale	5,5%	10,8%	6,5%	3,5
Médico-sociale	2,5%	7,5%	3,5%	8,3
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Police municipale	0,7%	0,0%	0,6%	1,1
Animation	2,4%	4,8%	2,9%	2,5
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	9

 86% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



0,4 0,7 6.6

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 68%

Hommes

Fonctionnaires

Contractuels

Ensemble

34%

66%

76%

68%

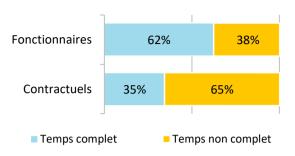
Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 50% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	50%
Adjoints administratifs	21%
Agents sociaux	4%
Agents de maîtrise	4%
Rédacteurs	4%

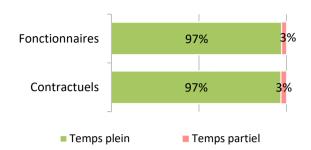
Fiche "Repères" du RSU

Temps de travail des agents permanents

 62% des fonctionnaires à temps complet contre 35% des contractuels



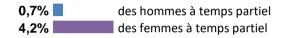
 3% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	50%	Technique	74%
Administrative	40%	Animation	65%
Technique	40%	Administrative	65%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

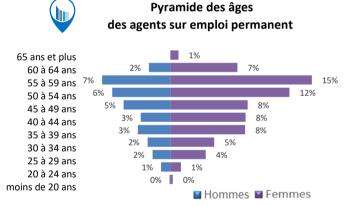


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen*				
des agents p	des agents permanents			
Fonctionnaires	48,62			
Contractuels	44,37			
permanents	44,37			
Ensemble des	47,76			
permanents	47,76			
Âge moyen*				
des agents non permanent				
Contractuels non	39,00			
permanents	33,00			



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 8,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 5,3 fonctionnaires
- > 1,5 contractuels permanents
- > 1,9 contractuels non permanents

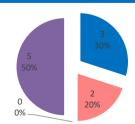
ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 13,4%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
5,2%	45,5%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
7.8 agents	7.8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			
Fonctionnaires	7	-1,4%	
Contractuels	4	-0,4%	
Ensemble	¥	-1,2%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	50%
Départ à la retraite	17%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%
Démission	8%
Mutation (changement de collectivité)	4%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	48%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	14%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel	12%
Recrutement direct - Agenf déjà présent en tant que contractuel permanent	12%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	5%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 1 Ruptures conventionnelles actées en 2023
 0,7% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

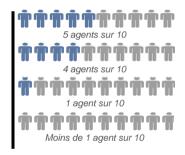
Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

2,33% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	12	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

69%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

13%

Ivresse

6%

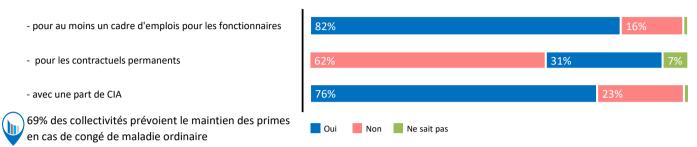
Budget et rémunérations



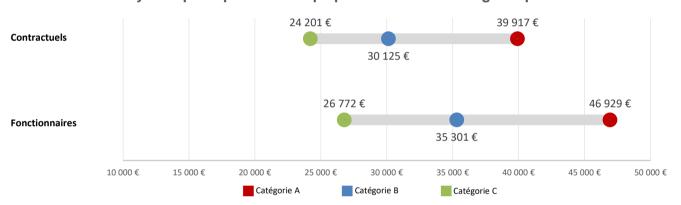
Les charges de personnel représentent 44,91 % des dépenses de fonctionnement



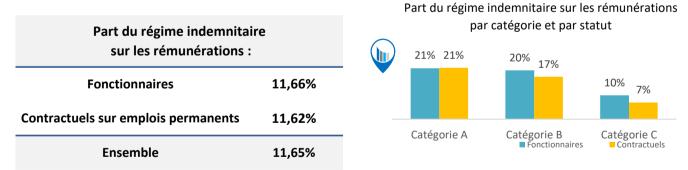
Mise en place du RIFSEEP



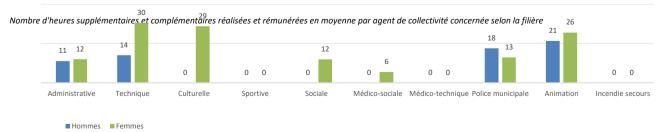
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,65 %



En moyenne, 208 heures supplémentaires/complémentaires pour les 50% de collectivités concernées



45% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 13,5 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,71%	1,64%	3,29%	0,96%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,79%	1,64%	4,15%	0,96%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,13%	1,93%	4,47%	1,29%

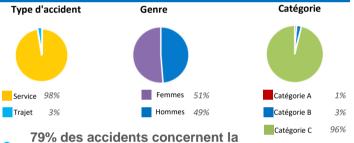
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 34,55 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

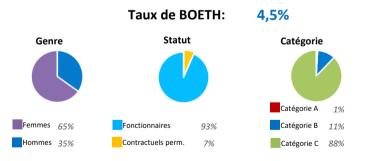
- 15% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 3,4 accidents du travail pour 100 agents
- En moyenne, 43 jours d'absence consécutifs par accident du travail



79% des accidents concernent la filière technique

Handicap

13% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

4 647 €

Prévention et risques professionnels

11 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 4 153 €

Nombre moyen de formations : 5

Oui Non Ne sait pas En cours Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

20%

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2% des femmes 2% des hommes

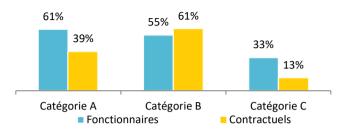
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 33% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

33% des femmes et 34% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

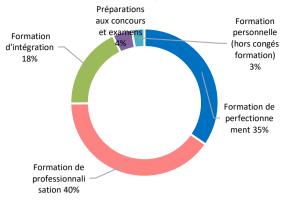


Le budget médian consacré à la formation est de 1 263 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	58%
Autres organismes	33%
Coût de la formation des apprentis	5%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

	0
CNFPT cotisation obligatoire	61%
Autres organismes	39%
Collectivité	1%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%
	Autres organismes Collectivité

Action sociale et protection sociale complémentaire

 57% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

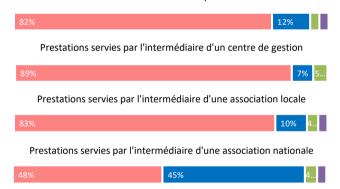
57% 41%

Dont 24% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoya	nce
Montant moyen annuel par bénéficiaire	222€	156 €	:
■ En c	ours Oı	ıi Non	Ne sait

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

13% des collectivités concernées par des grèves



Nombre moyen de réunions des instances

The state of the s			
Comité technique	CAP	CCP	
0	0	0	

0,3% des collectivités ont engagé des négociations collectives

98%

0,3% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

La négociation principale

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1 Date de publication : décembre 2024

7/7 Fiche "Repères" du RSU